

**CAPN n° 2
AFiPA & iP**



**La CGC à vos
côtés pour vous
accompagner et
vous défendre**

Le + syndical

**Du 29 novembre au 6 décembre 2018, éliez
vos représentants à la Commission Administrative
Paritaire Nationale des AFiPA et des iP**

**La CFE-CGC Finances Publiques vous propose
UNE DEMARCHE SYNDICALE
CONSTRUCTIVE ET EFFICACE !**

Notre pratique syndicale repose sur un dialogue social fondé sur les principes de la négociation, du respect et du réalisme, au nom de l'efficacité pour les collègues.

la CGC s'engage à siéger systématiquement afin d'être en capacité de suivre votre dossier et de vous défendre utilement. Disponibles et à votre écoute, nous serons à vos côtés pour vous soutenir devant l'administration.

Au delà de notre liste à la CAPN 2, les AFiPA et IP ont une place importante dans notre syndicat, au sein de notre bureau national en interne et positionnés en n°1 sur nos listes au CTR et au CTM. Les AFiPA en poste dans le réseau sont également décisionnaires dans nos instances et figurent en bonne position sur nos listes.

CE QUE NOUS AVONS DEFENDU POUR LES AFiPA et IP :

Lors des discussions PPCR à la DGFiP nous avons défendu des positions plus ambitieuses que celles des syndicats intra-catégoriels :

- l'accès au HEA sans contingentement (3 chevrons) pour les AFiPA ;
- l'accès au HEA1 pour les IP (échelon spécial 1040).

Hiérarchie des grades : sans vouloir opposer les grades les uns aux autres, nous nous sommes toujours prononcés pour la hiérarchie des grades, contrairement à certaines organisations syndicales qui revendiquent la fusion des grades d'IDiV et d'IP.

Règles de gestion : nous nous sommes toujours attachés à ce que les règles de gestion soient équilibrées et équitables pour l'ensemble des cadres, donnant la priorité au grade et à l'expérience professionnelle.

Nous nous sommes opposés aux « révisions » successives des règles imposées par une administration intransigeante malgré nos propositions médiatrices.

**En votant pour la CGC, vous vous donnez des moyens
d'action supplémentaires pour défendre vos droits**

Nous constatons un profond malaise des cadres résultant de différents facteurs :

- blocage des carrières, des mobilités professionnelles et géographiques ;
- pression continue des réorganisations de structures : suppressions, fusions et/ou transferts de services, déclassements fonctionnels de cadres, sous-effectifs récurrents ...
- exigences accrues de l'administration sur les services, accentuée par des réformes plus ardues à mettre en œuvre, dans un contexte professionnel de plus en plus difficile, à la limite de la rupture.

NOS REVENDICATIONS POUR LES GRADES AFiPA et IP :

Améliorer la formation professionnelle pour des parcours diversifiés :

Nous sommes favorables à des parcours professionnels diversifiés afin de valoriser l'expérience des cadres et d'offrir des opportunités d'épanouissement professionnel, y compris hors DGFIP.

Pour ce faire, nous proposons la mise en place d'une formation pratique sous forme :

d'un stage pratique de trois mois pour les prises de fonction sur un poste comptable, que ce soit dans de nouvelles fonctions ou un changement de métiers, le « tutorat » démontrant ses limites ; Cette proposition vise à faciliter la réussite professionnelle sur un nouveau métier et d'éviter la souffrance Ce stage **serait accompli sur un autre poste comptable que celui d'affectation** au travail.

Améliorer les déroulements de carrière :

les AFiPA et les IP attendent de la visibilité et un langage de vérité ! Nous réclamons :

Pour les AFiPA :

- l'accès à l'échelon spécial terminal HEA, sans contingentement ;
- l'augmentation des nominations sur statut d'emploi HEA non comptable au regard des possibilités actuelles de promotion vers AFIP ;
- préparer les AFiPA aux métiers d'AFiP avec un passage obligatoire à la tête d'une division transverse ;
- assurer l'égalité des « chances » lors de chaque présentation (et pas seulement à la 1ère candidature) ;

Pour les IP :

- l'accès au grade d'AFiPA pour le plus grand nombre étendu sur plusieurs plages d'appel ;
- l'accès élargi aux postes comptables dont CSC3 (HEA) avec une révision plus favorable des quotas IP ;
- la création d'un accès au statut CSC 4 administratif pour les IP proches de la retraite ;
- la linéarité de carrière des grilles indiciaires chiffre IP – AFiPA ;

Offrir une « porte de sortie valorisée » de fin de carrière :

- rétablissement des nominations de fin de carrière pour les deux grades de la CAPN 2, à l'instar des inspecteurs et des IDiV CN qui continuent d'en bénéficier légitimement ;
- ayons le courage de créer des « portes de sorties » honorables pour les cadres « épuisés » et sans perspectives, qui soient suffisamment attractives et non pénalisantes en terme de droits à pension.

Mettre en place une véritable doctrine d'emploi :

Nous demandons une clarification des doctrines d'emploi par grade et par fonction avec pour premier objet la réaffirmation du principe de primauté de la hiérarchie des grades.

Cette clarification nécessite l'établissement d'une cartographie générale des postes et des fonctions par catégorie de direction, afin de mettre fin à l'ambivalence et au flou actuel.

Pour redonner de l'élan à votre carrière

Votez CFE-CGC Finances Publiques !

**La CGC défend les carrières des IP et des AFiPA
Votez pour des collègues qui s'engagent à vos côtés !**